

Rabat, le jeudi 28 février 2013

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le CESE adopte son rapport relatif à «la gestion des compétences dans le cadre de la régionalisation avancée» et renouvelle ses instances.**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a tenu sa vingt-quatrième session ordinaire le jeudi 28 février 2013. Cette session a été consacrée d'une part à l'adoption du projet d'avis et de rapport du CESE concernant «la gestion des compétences dans le cadre de la régionalisation avancée» et d'autre part à l'élection des représentants des catégories au sein du bureau du CESE au titre de l'année 2013.

### **Le CESE adopte son rapport sur « la gestion des compétences dans le cadre de la régionalisation avancée »**

Le rapport du CESE traite la question de la régionalisation sous l'angle de la gestion des ressources humaines et du développement des compétences. Il considère que le développement du capital humain est un facteur essentiel dans la réussite du projet de régionalisation avancée et invite toutes les parties concernées, à placer la question des ressources humaines au centre de leur préoccupation, en anticipation et en préparation de la mise en place du cadre de la régionalisation. Le CESE attire l'attention sur le faible niveau de déconcentration de la gestion du personnel et souligne que le cadre régional devrait favoriser une meilleure adéquation entre les besoins en ressources humaines, les profils disponibles sur le plan territorial et les programmes de formation initiale et continue.

Dans ce cadre, le CESE a proposé une série de recommandations qui visent à préparer les conditions d'une transition réussie vers la régionalisation avancée, notamment :

- La mise en œuvre d'une politique publique volontariste de développement des compétences humaines et de transfert de savoir-faire à l'échelle régionale concernant aussi bien les élus locaux, le personnel des collectivités territoriales et le personnel des services déconcentrés.
- La déclinaison régionale des schémas directeurs de formation continue, en tenant compte de l'évaluation de la qualité des services rendus par les collectivités territoriales et les services déconcentrés, en associant les partenaires sociaux et en s'appuyant pour leur exécution sur les établissements d'éducation et de formation de la région.
- La représentation des services de l'Etat à l'échelle régionale et la déconcentration des actes de gestion du personnel des services extérieurs de l'Etat.
- Le transfert aux régions de la responsabilité de la gestion du personnel, correspondant aux attributions qui leur seront affectées dans le cadre de la loi sur la régionalisation, ainsi que la responsabilité en matière de développement des compétences humaines dont la région aurait besoin en fonction des plans de développement économique, social et environnemental de celle-ci.
- L'anticipation du futur cadre régional en facilitant au niveau de région-pilote l'établissement d'un diagnostic des ressources humaines, le recrutement, si nécessaire, de quelques cadres de haut niveau pour constituer un noyau de compétences pour l'amorçage de la région, l'expérimentation de la proposition de la Commission Consultative Régionale (CCR) au sujet de l'Agence d'exécution des projets (AREP).

- La valorisation des emplois, des métiers et des fonctions exercés sur le plan territorial en vue de les rendre plus attractifs

### **Le CESE renouvelle ses instances et élit les représentants des catégories au sein de son bureau**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental, a élu pour l'année 2013, ....., représentant la catégorie des experts, M. Abdessamad Merimi, représentant la catégorie des Syndicats, M. Ali Ghannam, représentant la catégorie des organisations et associations professionnelles,..... , représentant la catégorie des Organisations et Associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative , M. Chakib Tazi , représentant la catégorie des Membres es-qualité.

Ce renouvellement des instances du Conseil a été précédé par la présentation du bilan et d'une évaluation des travaux du conseil, deux ans après son installation par Sa Majesté le Roi MohammedVI.